



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-77

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-six septembre deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Dominique HERVIEU, Christine LEDUN, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE ; Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Eric HERBET (pouvoir à François ROGER)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur François TIERCE

**OBJET : CREATION D'UN POLE DE SERVICES POUR LES COLLECTIVITES
- PROJET DE MUTUALISATION AVEC LE SDE 76 - ETAT
D'AVANCEMENT DU PROJET – VENTE DE TERRAIN – AUTORISATION
DE PRINCIPE**

- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 mars 2012 autorisant le principe de la construction de nouveaux locaux pour le Centre de Gestion,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2014 se prononçant définitivement en faveur de la poursuite du transfert du siège du CDG 76 sur la ZAC de la



Ronce à Isneauville et autorisant le Président à poursuivre la procédure d'acquisition des droits à construire et de l'assiette foncière auprès de la CREA et de la SPL « Rouen Normandie Aménagement », désormais chargée de l'aménagement et de la commercialisation de la ZAC de la Ronce à Isneauville,

- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2021 approuvant l'engagement d'une étude de préprogrammation visant au regroupement des services du CDG76, du SDE 76 et de Seine Maritime Numérique sur une même unité de lieu, approuvant la convention de groupement de commande entre les trois structures et le cahier des charges de consultation et autorisant le Président à engager toute démarche liminaire vis-à-vis de la Métropole Rouen Normandie et de sa structure de commercialisation, en vue de réserver, à titre conservatoire, le terrain devant accueillir éventuellement l'opération évoquée,
- Vu l'étude de programmation réalisée par Monsieur Jérémie FRANZON au cours de l'année 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2023 autorisant le Président à mettre en œuvre le projet de mutualisation entre le CDG 76 et le SDE 76,
- Vu l'avis favorable à l'engagement de cette opération émis par le Bureau du SDE 76 lors de sa réunion du 28 septembre 2023,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2023 autorisant l'acquisition du lot 21 B de la ZAC Plaine de la Ronce, figurant au cadastre sous les numéros de parcelle section C 1123 et C 1129 « Plaine du Moulin », au prix de 351 560 € hors taxe, soit 421 872 € TTC, pour une contenance de 1838 m² et des droits à construire de 1880 m² de surface de plancher,
- Vu le projet lauréat du concours lancé par le SDE 76 pour la construction de son nouveau siège,
- Considérant que ce projet s'intègre bien au siège du CDG 76 et qu'il participe à donner au site une dimension nouvelle, moderne et ambitieuse, au service des collectivités et établissements publics de la Seine-Maritime,

Monsieur le Président rappelle aux administrateurs du Centre de Gestion que lors de sa séance du 25 septembre 2023, le Conseil d'Administration a été informé dans le détail du projet de mutualisation entre les services du Centre de Gestion et ceux du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE 76).



Monsieur le Président rappelle que ce projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment à usage du SDE 76, en mitoyenneté avec le bâtiment actuel du CDG 76, permettant de faciliter les échanges entre services et l'utilisation de moyens techniques et d'espaces communs entre les deux structures (salles de réunions, salle de restauration, services supports, accueil...).

Monsieur le Président confirme que cette future construction est rendue possible par l'acquisition, auprès de la Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement, d'un terrain jouxtant celui du CDG 76 d'une contenance de 1838 m² auquel sont attachés des droits à construire de 1880 m² de surface de plancher.

Monsieur le Président rappelle également aux administrateurs qu'afin de faciliter la réalisation et le montage de cette opération, le Conseil d'Administration a autorisé, lors de sa séance du 27 novembre 2023, l'acquisition dans un premier temps par le CDG 76 de cette parcelle ainsi que les droits à construire qui y sont attachés, étant précisé que ces derniers auront vocation à être revendus au SDE 76 dès lors que son projet de construction sera prêt à être lancé.

Monsieur le Président indique que dans cette perspective, le SDE 76 a lancé en début d'année 2025 un concours pour la conception-réalisation de son bâtiment, concours à l'issue duquel le groupement GAGNERAU - AZ Architecture a été choisi le 13 juillet 2025.

Monsieur le Président précise également aux administrateurs qu'ils vont découvrir, à l'appui de la présente délibération et en séance, quelques éléments graphiques de la future construction ainsi qu'un plan d'implantation de celle-ci au regard du bâtiment du CDG 76. Monsieur le Président indique pour résumer, qu'il s'agit d'un bâtiment unique, de même hauteur que celui du CDG, qui sera édifié en prolongement de la façade nord de notre siège et relié à celui-ci par une coursive vitrée qui facilitera les échanges entre les deux administrations.

Monsieur le Président confirme également que le futur siège du SDE 76 s'inscrira pleinement dans les ambitions de celui-ci en matière de transition énergétique. Il intégrera notamment des panneaux photovoltaïques en partie supérieure, une production de chauffage par géothermie et des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le SDE 76 vise ainsi un niveau de performance énergétique exemplaire, avec les labels HQE et BEPOS+.

Monsieur le Président précise que les prochaines étapes de ce dossier consisteront en la mise au point du marché de conception-réalisation, au dépôt du permis de construire et à la revente du terrain d'assiette du projet par le CDG 76 au SDE 76. A cette fin, Monsieur le Président souligne qu'un géomètre-expert a été missionné pour définir les futures limites séparatives, les servitudes mutuelles d'usage des voiries et la gestion commune de certains ouvrages (pluvial notamment). Monsieur le Président précise qu'aucune clôture ne sera édifiée sur le site, l'idée étant que les usagers comme les élus et les agents des deux entités puissent circuler et stationner librement sur la totalité du site. Une convention entre le SDE et le CDG viendra régler ultérieurement la maintenance et l'entretien des espaces partagés du site, notamment les espaces verts.

Pour l'heure et afin de permettre au SDE 76 d'avancer sereinement dans son projet, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de confirmer son intention de lui vendre le terrain d'assiette nécessaire à la construction de son nouveau siège et donc d'adopter la délibération.



Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation du projet retenu par le SDE 76 à l'issue du concours de conception-réalisation qu'il a lancé et confirme sa volonté de lui vendre la partie de terrain nécessaire à sa réalisation.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON